



**80E SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

PREMIERE COMMISSION

DEBAT GENERAL

DÉCLARATION DE

**S.E.MME WROLY DANIELLE SEPE
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANTE PERMANENTE ADJOINTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AUPRÈS DES NATIONS
UNIES**

*A vérifier au prononcé
Siège des Nations Unies
Salle de Conférence 4*

*New York, le 14 octobre 2025
15h00-18h00*

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis avant tout propos de vous adresser mes vives félicitations suite à votre élection à la tête de la Première Commission.

Ma délégation vous assure de son soutien et de sa pleine implication dans nos délibérations.

Je tiens également à saluer Son Excellence Madame Maritza CHAN-VALVERDE, Représentante permanente du Costa Rica, pour l'exemplarité avec laquelle elle a dirigé la session précédente.

La Côte d'Ivoire souscrit aux Déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non Alignés et du Groupe Africain. Elle souhaite y apporter les observations suivantes, à titre national.

Monsieur le Président,

Face à la probabilité grandissante de l'emploi des armes nucléaires alimentée par une nouvelle course aux armements et une modernisation accrue de ces arsenaux, il nous faut avancer vers un monde exempt de ces armes par leur élimination totale.

Il est impératif, à cet égard, de renforcer l'autorité, l'efficacité et la complémentarité du Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN), deux instruments piliers du dispositif multilatéral de désarmement et de non-prolifération.

Les prochaines conférences d'examen de ces deux Traités prévues en 2026, sont des échéances essentielles pour réaliser des progrès tangibles vers ce résultat. Nous appelons donc à l'engagement de tous les Etats membres en vue d'échanges constructifs pouvant aboutir à des recommandations concrètes.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire considère le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) indispensable à la non-prolifération verticale et horizontale, pouvant concourir à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Elle s'est donc toujours associée au plaidoyer international pour son universalisation et son entrée en vigueur qu'elle estime urgente. Dans l'attente, mon pays réitère aussi son appel à l'observation d'un moratoire sur les essais nucléaires.

En outre, l'extension de la dénucléarisation régionale peut contribuer à accélérer l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle, à l'instar de la Zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) en Afrique établie par le Traité de Pelindaba, les ZEAN doivent être promues et renforcées.

Monsieur le Président,

La prolifération des armes classiques et de leurs munitions prolonge et aggrave les conflits, nourrissent la violence armée et sont des facteurs de déstabilisation régionale et mondiale exacerbés par leur rapport avec le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

La réponse à ce phénomène se trouve dans la réglementation de ces armes et le contrôle de leur approvisionnement qui constituent précisément l'objet d'instruments tels que le Traité sur le Commerce des Armes (TCA), le Protocole additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale ainsi que le Programme d'action sur les ALPC.

Les mesures inscrites dans ces différents outils doivent être appliquées rigoureusement surtout celles convenues à l'issue de la quatrième conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

S'agissant des munitions classiques, la Côte d'Ivoire se félicite de la tenue réussie en juin dernier de la réunion préparatoire de la première Réunion des Etats sur le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, adopté en 2023.

Par ailleurs, mon pays voudrait réitérer son engagement pour la Convention sur certaines armes classiques ainsi que son appel à une régulation des systèmes d'armes létales autonomes (SALA) et à leur utilisation responsable. La Côte d'Ivoire est également favorable à des initiatives régionales sur la question, à l'image de l'organisation de conférences régionales dont celle d'avril 2024 en Afrique de l'Ouest. Celle-ci a été sanctionnée par le Communiqué de Freetown qui souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de gouvernance existants et d'élaborer de nouvelles règles contraignantes pour encadrer ces armes.

Monsieur le Président,

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de sa militarisation est une tâche impérieuse dans le contexte des tensions actuelles et la convoitise grandissante qu'il suscite. Il est essentiel que les processus de réflexion mis en place parviennent à assurer l'utilisation de ce lieu à des fins pacifiques et à empêcher sa transformation en un nouveau théâtre d'affrontements militaires.

Concernant le cyberspace, ma délégation se félicite de la conclusion avec succès des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation ainsi que du consensus obtenu sur la mise en place dès 2026 d'un mécanisme permanent de dialogue institutionnel pour continuer l'œuvre de consolidation d'un espace numérique international fiable, stable et pacifique.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire appelle au bon fonctionnement des mécanismes de désarmement afin de leur permettre de remplir leurs missions essentielles à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationale.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réitère sa foi en des conclusions productives au cours des travaux de cette session susceptibles de favoriser de véritables avancées vers l'idéal indispensable de stabilité et de paix.

Je vous remercie de votre aimable attention.